



## Procès-verbal de la séance du mercredi 17 juin 2026

A 20h00, **Mme Lise Bettex, présidente**, ouvre la séance à la salle du bâtiment communal de Missy. Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'à la municipalité.

Elle informe que Mme Melisa Kizilpar, secrétaire du conseil, est absente en raison d'un décès dans sa famille. Dès lors, le bureau a désigné Mme Anastasia Iorizzo, secrétaire communale, comme secrétaire ad hoc pour cette assemblée.

Comme lors des derniers conseils, l'assemblée sera enregistrée à des fins de rédaction du PV. L'enregistrement sera ensuite effacé. Seules les conclusions du rapport de la commissions de gestion seront lues. Toutefois, la présidente lira les remarques complémentaires et donnera la parole à la municipalité pour les réponses.

Une verrée est prévue à l'issue de l'assemblée.

**La secrétaire ad hoc, Mme Iorizzo**, procède à l'appel, 21 membres sont présents sur 30, le quorum est atteint.

Les scrutateurs désignés pour cette séance sont Mme Isabelle Thévoz et M. Ismaël Gashi.

**Mme Lise Bettex, présidente**, donne lecture de l'ordre du jour.

### Ordre du jour

1. PV de la dernière séance
2. Communications du bureau
3. Préavis n°05/2026 – Comptes et gestion 2025
4. Informations de la Municipalité
5. Rapports des délégués aux associations intercommunales
6. Divers et propositions individuelles
7. Assermentations et nominations législature 2026-2031

**Mme Lise Bettex, présidente**, soumet l'ordre du jour pour approbation, Il n'y a pas d'opposition.

## **1. PV de la dernière séance**

**Mme Lise Bettex, présidente**, passe à la consultation du procès-verbal du 17 mars 2026 et demande s'il y a des questions ou remarques.

Comme cela n'est pas le cas, le procès-verbal est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité sans modification.

## **2. Communications du bureau**

**Mme Lise Bettex, présidente**, passe aux communications du bureau :

1. Campagne des gardes-pêches qui rappelle que les grilles d'eaux claires ne sont pas reliées à une STEP et qu'il ne faut rien y déverser.
2. Le canton de Vaud renforce sa lutte contre le frelon asiatique. Les communes ont l'obligation de signaler les nids afin de pouvoir les détruire. La vigilance de la population est demandée afin de détecter les nids ou les individus. Il faut faire la distinction entre le frelon asiatique et le frelon européen.
3. Lutte contre le moustique tigre, l'aide de la population est également demandée afin de supprimer les lieux de ponte dans les jardins et le début de l'installation de ce moustique actif de jour.
4. La veille sanitaire cantonale pour les fortes chaleurs a lieu du 15 mai au 15 septembre. Des recommandations sont données afin de prendre soin des personnes vulnérables durant les canicules.
5. Entrée en fonction de M. Roger Nordmann, nouveau Conseiller d'Etat, qui reprend le dicastère de la santé et de l'action sociale.
6. Le bureau de vote a fonctionné le dimanche 14 juin 2026 pour les votations fédérales et cantonales.

Après un temps de réflexion donné à l'assemblée, aucune question ou remarque n'est formulée.

## **3. Préavis 05/2026 – Comptes et gestion 2025**

La commission de gestion, composée de Mme Claudine Galliker, MM. Pascal Quillet, Jérôme Blanc, Patrice Bettex et Michaël Buffier, rapporteur, s'est réunie à deux reprises pour étudier le préavis n° 05/2026.

**Mme Lise Bettex, présidente**, donne la parole au rapporteur de la commission de la gestion M. Michaël Buffier, pour la lecture des conclusions du rapport. La commission propose d'approuver le préavis tel que présenté.

**Mme Lise Bettex, présidente**, donne lecture des remarques complémentaires de la commission, puis laisse la parole à la municipalité.

1. Buvette et terrain de football : la commission s'interroge pour quelles raisons les charges de la buvette ne sont pas réparties entre les partenaires de la convention, comme c'est le cas pour les revenus ou les charges relatives au terrain (prorata du nombre d'habitants)

**M. Laurent Morel, municipal**, explique que lors de la conclusion de la convention, les buvettes de Grandcour et Missy n'ont pas été incluses. Dans les revenus liés à la buvette de Missy, il y a CHF 3'000.- de location payé par le FC Centre Broye et une participation de CHF 2'000.- du FC Ressudens à l'entretien global. La comptabilité du pot commun pour l'entretien est géré par la Commune de Grandcour.

2. Financement spécial épuration/eau : ces comptes présentent un bénéfice, la commission remarque que cette situation devrait permettre de maintenir les taxes à leur niveau actuel (sous réserve d'une évolution défavorable)

**M. Laurent Morel, municipal**, répond qu'effectivement c'est une bonne nouvelle. Le règlement a été changé afin d'avoir une marge d'adaptation si besoin d'augmenter la taxe dans le futur.

3. Bâtiment des régents : la commission s'interroge sur la rentabilité dégagée par ce bâtiment.

**M. Guy-Olivier Jeunet, municipal**, explique que ce bâtiment est ancien et les appartements petits, les loyers tiennent compte de cette situation. Il précise que cette année, il y a eu des frais de remplacement du tableau électrique et du contrôle OIBT.

4. Relevé des compteurs d'eau : la commission suggère d'envisager un système d'auto-relevé par les usagers ou le déploiement d'une solution de télérelève.

**M. Laurent Morel, municipal**, informe que la municipalité a réfléchi à un système de télérelève mais c'est assez onéreux. Une option serait le système d'auto-relevé.

5. Indicateurs financiers : le taux d'investissement est très faible (2,2%). La commission relève que plusieurs projets sont à l'étude et espère que leur réalisation permettra de redynamiser cet indicateur

**M. Philippe Jean-Mairet, boursier**, explique que l'important est d'avoir un taux d'investissement régulier. Ce n'est pas un problème d'avoir un taux bas.

**Mme Lise Bettex, présidente**, ouvre la discussion sur le préavis n°05/2026 sur les comptes et la gestion 2025.

**M. Sébastien Galliker** remarque qu'à la page 18 du préavis « Etat des titres », les valeurs nominales des actions ne sont pas indiquées.

**M. Philippe Jean-Mairet, boursier**, répond qu'il s'agit d'actions non cotées et que la valeur ne change pas.

La parole n'étant plus demandée, le préavis est soumis au vote en deux fois, selon le règlement. D'abord sur les comptes, puis sur la gestion (art. 95 du règlement du Conseil) :

**1. « D'approuver les comptes 2025 et le bilan 31.12.2025 »**

Accepté à l'unanimité.

**2. « D'approuver la gestion 2025 et d'en donner décharge à la municipalité »**

Accepté à l'unanimité.

**Mme Lise Bettex, présidente**, remercie le boursier pour son travail et passe aux informations de la municipalité.

#### **4. Informations de la Municipalité**

**Mme Lise Bettex, présidente**, donne la parole à la municipalité.

**M. Laurent Morel, municipal**, informe que le remplacement de l'éclairage du terrain de football aura lieu ces prochains jours, suivie d'une expertise pour validation.

**M. Olivier Thévoz, syndic**, revient sur la législature écoulée.

- Service technique : accompagne la municipalité sur les projets liés au territoire et aux autorisations diverses
- Associations intercommunales : une nouvelle école à la Coulaz ainsi qu'une caserne pour le service du feu à Payerne et reprise des travaux de la nouvelle STEP
- Investissements : réfection de la place de jeux, passage au LED de l'éclairage public et nouvel éclairage au terrain de foot
- PACom : sur les 2 recours déposés à la CDAP, un a été classé et le deuxième admis partiellement, la procédure se poursuit
- Police : mise à jour du règlement général de Police
- Municipalité : élu syndic en novembre 2019, il relève que connaître son village, ses chemins, ses familles et ses sociétés est un atout pour comprendre le fonctionnement du village et de sa population
- Il est confiant en l'avenir et souhaite le meilleur à son successeur. Il remercie ses collègues et quitte sa fonction avec le sentiment d'avoir fait au mieux.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Lise Bettex, présidente**, passe au rapport des délégués aux associations intercommunales.

## 5. Rapport des délégués aux associations intercommunales

**Mme Lise Bettex, présidente**, cède la parole aux délégués.

**M. Sébastien Galiker, délégué de l'ABV**, donne un retour de l'assemblée générale qui a eu lieu fin mai à Missy. Tous les objets présentés ont été acceptés, les communes membres ont écoulé au total 1'500'641 m<sup>3</sup> d'eau au prix moyen de 97,3 ct/m<sup>3</sup>. La commune de Missy a consommé 29'540 m<sup>3</sup> au prix moyen de 96,3 ct/m<sup>3</sup>.

**M. Etienne Thévoz, délégué à l'ASIPE**, informe que l'association va voter prochainement le crédit d'investissement pour le nouveau collège à Corcelles-Payerne. Trois classes ont été ouvertes à Chevroux, ce qui va engendrer CHF 150'000.- de frais de transport scolaire.

**M. Patrice Bettex, délégué au SDIS**, informe que la nouvelle caserne à Payerne a été inaugurée et que les utilisateurs sont pleinement satisfaits de ce bâtiment.

Comme personne d'autre ne demande la parole, **Mme Lise Bettex, présidente**, passe aux divers et propositions individuelles.

## 6. Divers et propositions individuelles

**Mme Lise Bettex, présidente**, donne la parole à l'assemblée.

**M. Sébastien Galliker** demande combien de membre font partie du conseil général depuis l'assermentation du 1<sup>er</sup> juin dernier.

**Mme Lise Bettex, présidente**, répond que le conseil général comptera 27 membres pour ce début de législature. Elle espère que de nouvelles personnes rejoindront le conseil en cours de route.

**M. Charles Thévoz** félicite, au nom du conseil général, les personnes qui quittent la municipalité et les nouveaux arrivants, il les remercie pour leur engagement.

Comme plus personne ne demande la parole, **Mme Lise Bettex, présidente**, clôt la discussion et rappelle les décisions prises ce soir.

## 7. Assermentations et nominations législature 2026-2031

Mme Lise Bettex, Présidente, procède à l'assermentation des membres absents lors de l'installation des autorités communales du 1<sup>er</sup> juin 2026. Ceux-ci prendront leur fonction au 1<sup>er</sup> juillet 2026.

Avant de clôturer cette assemblée, **Mme Lise Bettex, présidente**, annonce :

- La prochaine séance du conseil mardi 6 octobre 2025.
- Le versement des indemnités cet été (fin législature).
- Les activités de la fête de jeunesse et de l'Abbaye du week-end prochain.
- La fête nationale du 31 juillet à la buvette.

Elle invite l'assemblée à rester à l'apéritif qui suivra et remercie la municipalité pour sa collaboration ainsi que les conseillers/ères pour leur participation.

La séance est close à 20h40.

## POUR LE CONSEIL GENERAL

Missy, le 17 juin 2026

La présidente :



L. Bettex



La secrétaire ad hoc :



A. Iorizzo